

Outil O4.5

Indications : Présentation et débat durant la séance du Conseil communal

Les remarques suivantes peuvent contribuer à ce que le débat concernant l'ébauche de concept prévu lors de la séance du Conseil communal se déroule dans une atmosphère agréable, rendant ainsi plus probable le fait qu'une majorité soit favorable au concept lors de la prise de décision concernant celui-ci.

- **Attitude professionnelle** : informez-vous à l'avance auprès du membre responsable au sein du Conseil communal des procédures formelles et des règles en vigueur lors des séances du Conseil communal (p. ex. ordre des prises de parole, animation de la discussion, etc.). Une séance du Conseil communal est un événement formel, alors assurez-vous que votre attitude est en adéquation avec le cadre et que vous représentez la demande de manière professionnelle (p. ex. bonne préparation de la présentation, niveau de langage, manière de s'exprimer, vêtements). Considérez-vous comme un·e « invité·e » dans le monde politique et essayez d'accepter les règles et pratiques de ce monde.
- **Langue et communication** : en raison de la composition hétérogène d'un Conseil communal, vous devez supposer que tous les membres ne sont pas familiers avec le sujet de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Présentez le concept d'une manière compréhensible même pour les « non-spécialistes » et évitez d'avoir un ton pédant. Soyez sur la retenue avec l'utilisation de termes techniques, expliquez-les avec des exemples pratiques et utilisez des arguments qui sont compréhensibles sans connaissances professionnelles. Souvent, les membres du Conseil communal présents ne sont pas tous préparés de la même manière à la discussion. Dans la mesure du possible, veillez au cours de la présentation à satisfaire les besoins aussi bien des membres du Conseil communal qui se sont penchés à l'avance en détail sur tous les documents que de ceux qui n'ont lu que la demande (et non l'ébauche de concept jointe).
- **Supports visuels** : utilisez des supports visuels et des graphiques d'information (p. ex. affiche La politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes : une tâche transversale et intersectorielle [DOJ/AFAJ], https://doj.ch/wp-content/uploads/DOJ_Affiche_Politique_enfance-jeunesse_communes_web.pdf).
- **Faits, données et chiffres** : dans la mesure du possible, servez-vous de chiffres, de faits et de données scientifiques. Pour cela, utilisez absolument les résultats des enquêtes de la phase 2. Il peut également être utile de communiquer des données financières et scientifiques concernant la valeur ajoutée des mesures (p. ex., investir dans l'accueil extrafamilial d'enfants peut valoir la peine au niveau financier pour les communes [p. ex. cf. Jacobs Foundation (éd.) 2020 : Whitepaper zur Investition in die frühe Kindheit : Fokus volkswirtschaftlicher Nutzen. Auteur·e·s : Balthasar, A., et Ritz, M. (Interface Politikstudien Forschung Beratung). Zurich]).
- **Arguments pour mettre en évidence ce que le concept apporte** : communiquez ouvertement et de manière transparente ce qui attend la commune, notamment en termes de coûts, et montrez ce que la mise en œuvre du concept apporte à la commune (cf. chapitre du guide Pourquoi mener une politique active de l'enfance et de la jeunesse ?). Illustrez cela à l'aide d'exemples concrets avec les objectifs et les mesures de votre concept.
- **Bases et lignes directrices cantonales et nationales** : il peut être utile de faire référence à des directives, bases et lignes directrices cantonales ou nationales.
- **Coup d'œil sur les communes de la région** : le cas échéant, mentionnez des exemples (positifs) d'autres communes de la région ou mettez éventuellement en évidence le potentiel d'une collaboration (dans la mesure où celle-ci est prévue dans le concept).
- **Attitude axée sur la solution** : dans les discussions, adoptez une attitude axée sur la solution et montrez que vous êtes ouvert·e·s à la critique et prêt·e·s à entendre des propositions de changement. Réagissez activement en posant des questions et encouragez respectueusement les membres du Conseil communal à faire des suggestions constructives. Par exemple, posez des questions comme : « Que faut-il pour

Outil O4.5 – Indications : Présentation et débat durant la séance du Conseil communal

que XY fonctionne ? ou « Selon vous, que faut-il faire pour que l'objectif XX puisse être atteint ? ». En cherchant activement à obtenir des propositions concrètes, vous signalez aux membres du Conseil communal que vous prenez leurs points de vue au sérieux et les reconnaissez. Vous montrez ainsi une ouverture et instaurez un climat de confiance. En même temps, les membres du Conseil sont appelés à prendre leurs responsabilités, et vous empêchez par là qu'ils adoptent de manière injustifiée une attitude négative.

- **Référence au mandat politique d'élaboration d'un concept** : rappelez aux membres du Conseil communal que l'élaboration du présent concept de politique de l'enfance et de la jeunesse est fondée sur un mandat politique et qu'ils ont donc déjà exprimé la volonté politique d'un concept en la matière. Le cas échéant, renvoyez aux objectifs de législature correspondants